

A la suite de quoi, l'assemblée adopte (vote au scrutin secret : 15 votants : 15 voix Pour), une motion pour :

- S'opposer à la disparition des petites communes qui constituent « la mosaïque de proximité démocratique » plébiscité par les citoyens.
- Refuser l'asphyxie financière en cours à savoir baisse significative de la Dotation Globale de Fonctionnement (constatée sur les exercices 2014 et 2015 et prévue pour les exercices à venir)
- Déplorer la prise en charge financière obligatoire par les communes pour les Temps d'Activités Périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires, loin d'être couverte par les aides de l'Etat pour l'heure de 50 € par enfant, sous conditions puisque l'aide est conditionnée, dès la rentrée scolaire 2015-2016, à la mise en place d'un projet éducatif territorial (P.E.D.T.).
- Déplorer la prise en charge financière par la commune des services de gestion des droits des sols, service auparavant assuré par l'Etat (Direction Départementale des Territoires).
- Déplorer l'offensive anti-élus qui tente de faire croire que les élus de proximité coûtent cher à la collectivité.
- Défendre le statut des élus de proximité que sont les conseillers municipaux et qui œuvrent au service de la population par l'énorme majorité d'entre eux en véritables bénévoles.
- Réclamer une révision du calcul de la D.G.F. qui fera en sorte qu'une dotation « habitant du monde rural » soit identique à la dotation « habitant du monde urbain », en tous cas avec une variation moins importante que celle en vigueur actuellement.
- Combattre l'idée de dissolution des communes dans les intercommunalités de plus en plus importantes, de désignation des délégués communautaires au suffrage direct.
- Affirmer l'envie des élus du monde rural de rester au service de la population, dans la proximité et pour que vivent les solidarités.

LIEUX DES DEUX PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée approuve la proposition du Maire pour que les réunions des 5 juin et 17 juillet aient lieu à la « maison de l'amitié » compte tenu des travaux de rénovation intérieure de la mairie programmés du 18 mai à fin juillet.

A noter que la mairie sera exceptionnellement fermée lundi 18 mai pour cause de déménagement ; en effet, l'accueil du public se fera salle du conseil pendant environ 7 semaines. Nos excuses à la population pour la gêne occasionnée.

ELABORATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL

Le conseil décide de présenter un programme de travaux d'investissement pour les exercices 2015, 2016 et 2017 en vue de bénéficier d'aides financières dans le cadre d'un contrat Département/ Commune à signer.

Pour les années 2015 et 2016, c'est l'opération « rénovation de la salle des sports et construction d'une halle » qui est retenue.

Pour 2017, un dossier de voirie avec des aménagements liés à la sécurité.

A noter que les travaux d'aménagement des locaux au-dessus de l'école, préalablement chiffrés, sont différés.

ORGANISATION DES T.A.P. POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015-2016

Les Temps d'Activités Périscolaires restent compétence communale. Toutefois, un Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) sera déposé via la communauté de communes Chamousset en Lyonnais pour pouvoir prétendre bénéficier de l'aide financière de l'Etat (50 € par an et par enfant).

En parallèle, un « contrat enfance jeunesse » va être préparé pour une aide financière complémentaire susceptible d'être accordée à la commune par la Caisse d'Allocations Familiales.

Des rencontres et échanges avec les animateurs de nos T.A.P. ont été organisés pour établir un bilan aux trois-quarts du parcours de cette première année et réfléchir à de nouveaux projets ou activités innovantes. A noter aussi qu'en fonction du planning à établir, de nouvelles animations vont voir le jour avec d'autres intervenants (jardinage, autres ...).

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Travaux d'isolation

Le SIMOLY encourage l'amélioration des logements sur le territoire des Monts du Lyonnais avec un appel à projet intitulé « Rénovation BBC Effinergie des logements privés » destiné aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'isolation pour garantir des économies d'énergie. Tous renseignements auprès du Parc Eco habitat tél. 04.72.66.14.30. contact@parc-ecohabitat.com

SIVU des Rossandes

Alain CHAPOT donne un compte -rendu de la dernière réunion du syndicat à vocation unique des Rossandes qui gère la station d'épuration intercommunale de Sainte-Foy-l'Argentière. La participation communale 2015 s'élève à 27.245 €.

Repas des seniors

80 personnes ont participé au repas offert par la commune le 18 avril dernier. Une rencontre conviviale qui fut appréciée de tous ; Remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette journée.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Différents travaux ou aménagements sont évoqués : fossé chemin du Devet par Karelle RICHARD-ZACHARIE, main courante dans la liaison piétonne chemin du Devet/route de Saint-Laurent par Alain CHAPOT.

La commune étudiera ce qui peut être fait avec les agents communaux.

INFORMATIONS DIVERSES

Hôpital de Feurs en danger

Une réunion publique organisée par le comité de défense du Centre Hospitalier du Forez site de Feurs a lieu mardi 5 mai à 20h à la maison de la commune de Feurs, pour informer et mobiliser la population après la décision l'Agence Régionale de Santé de fermer la chirurgie ambulatoire et le SMUR de nuit.

Convention GrDF/ Commune

Le Maire est autorisé à signer une convention afin de mettre en place à l'horizon 2018 un système de relevé automatique des compteurs de gaz.

Vestiges de l'aqueduc de la Brévenne

Monsieur le Maire se propose d'organiser une balade commentée samedi 3 octobre. Vous pouvez d'ores et déjà noter ce rendez-vous sur votre agenda.

Libres !

En partenariat avec le cinéma itinérant des Monts du Lyonnais, « la ruche de l'écologie » invite la population à voir le dernier film « libres ! » de Jean-Paul JAUD sur les énergies renouvelables et non polluantes mercredi 6 mai à 20h30 à Montrottier. La projection sera suivie d'une discussion pour présenter le projet de territoire à énergie positive (TEPOS) des Monts du Lyonnais.

Un site internet intéressant

<http://initiatives-durables.monts-du-lyonnais.fr/> Des idées, des initiatives, des projets, des réalisations, proches de nous.

Radio Modul

La radio des Monts du Lyonnais, actuellement existante sur le web <http://radiomodul.fr/> envisage de pouvoir diffuser ses émissions sur les ondes hertziennes. Le Conseil Municipal suivra attentivement cette mise en place de cet autre moyen de communications qui se veut aussi être un relais des initiatives, des manifestations, de la vie de nos communes. Le Conseil jeunes s'intéresse particulièrement à ce projet.



PROCHAINE REUNION

Vendredi 5 juin 2015 20h.

Avis de la mairie

En raison de congés et du début des travaux de réaménagement intérieur de la mairie, le secrétariat sera fermé au public du mardi 12 au lundi 18 mai inclus. Merci d'en prendre note.

Avis de la médiathèque

En raison de congés, la médiathèque « le marque page » sera fermée au public les vendredi 15 et samedi 16 mai. Merci d'en prendre note.

Réalisation de la publication par la commission informations

Lettre éditée et imprimée par la mairie

Mairie Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30
Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30
Tél. 04.74.70.04.83. Fax. 04.74.26.23.72. courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr
Blog mairie : http://stgenislargentiere.skyrock.com/
Médiathèque Ouverture au public : mardi 13h30-15h30, mercredi 13h30-16h30, jeudi 16h30-18h,
vendredi 13h30-16h30, samedi 10h-12h15 Tél. 04.74.26.22.56.
Courriel : mediathequestgenis@mail.com



Lettre de l'équipe municipale n° 12



Séance du vendredi 24 avril 2015 - 20h

Absents excusés : Alexis BADOIL (procuration à Richard TRUCHET), Joseph VOLAY (procuration à Johan AUBANEL, Laëtitia ANDRE (procuration à Virginie MASSE).

La séance débute par le vote de deux délibérations

MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES COMMUNES

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué :

Sauvez les communes rurales pour sauvegarder la démocratie !

En premier lieu, combattons une idée : non, les petites communes et l'organisation territoriale actuelle ne coûtent pas, en tous cas bien moins par habitant que les grosses structures territoriales ou les grandes intercommunalités. Le raisonnement simpliste oublie un paramètre essentiel : la majeure partie des élus communaux sont des bénévoles !

Posons-nous simplement quelques questions : Qui organisera demain la vie de nos villages, de nos campagnes ? Qui suivra au quotidien le fonctionnement des équipements sportifs, sociaux, culturels, les chantiers ? Qui administrera les droits du sol, l'urbanisme, l'état civil ? Qui règlera la vie locale, assurera la médiation sociale, se déplacera de jour comme de nuit pour barrer une route en urgence, signaler un nid de poule ? Qui assurera des astreintes le samedi et le dimanche pour dégager un fossé, une grille ? ...

Des services intercommunaux : Combien coûteront-ils ? Quelles économies ferons-nous quand demain, pour le moindre problème, des fonctionnaires territoriaux arpenteront nos territoires (avec une flotte de véhicules) pour couvrir des dizaines de kilomètres et remplacer des élus de proximité bénévoles ? Le modèle urbain, source de concentration, a-t-il réellement fait ses preuves pour le dupliquer à l'infini ?

Au-delà de ces réflexions, posons ouvertement les questions : qui demain animera nos zones rurales ? Qui représentera nos villages quand les enjeux partisans de la ville-centre supplanteront l'intérêt du territoire ?

Les Maires ruraux, les conseillers municipaux du monde rural disposent d'un mandat légitime ; connus et reconnus de leurs citoyens, ils s'investissent et s'engagent au quotidien aux yeux de tous. Rappelons l'essentiel : un territoire ne vit pas, ne s'administre pas uniquement par des arbitrages démographiques ou technico-financiers, c'est aussi de la proximité, du contact, de l'humain ! Si le modèle social du village est loin d'être un havre de paix, il met en jeu d'autres solidarités.